

## APPEL A CANDIDATURE POUR LE TERRITOIRE DU 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Dans le cadre de son projet de proximité, la Ville de Lyon a souhaité instaurer un dispositif, le SAVA (Subventions A la Vie Associative en arrondissement), pour soutenir l'animation du territoire de chaque arrondissement. Ce dispositif vise ainsi à financer des projets d'animation locale sous la forme d'une subvention de la Ville de Lyon, co-sélectionnée par l'arrondissement.

A cet effet, la mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement informe les associations de son territoire du lancement de l'appel à candidatures portant sur l'animation culturelle à l'été 2025.

### **Animation culturelle estivale : faites bouger le 5<sup>ème</sup> !**

Chaque été, la Ville de Lyon programme le festival Tout l'monde dehors pour proposer aux lyonnais-es et touristes de passage des activités de plein air. Dans cette continuité, Nadine Georgel et les élu-es du 5<sup>ème</sup> arrondissement souhaitent soutenir l'animation de proximité et encourager les initiatives des acteurs locaux. Ces initiatives auront pour objectif de proposer des animations pendant la période estivale ouvertes à tous publics.

### **L'action devra répondre aux orientations suivantes :**

Orientations générales d'attribution communes à l'ensemble des arrondissements :

- Actions participant au dynamisme du territoire ou à l'animation de l'espace public
- Menées dans l'année suivant l'attribution de la subvention
- Actions responsables sur les plans social et environnemental
- Actions respectant la laïcité
- Actions en faveur de l'inclusion des publics éloignés
- Budget demandé minimum de 500 euros, maximum 2000 euros et 80% du montant total de l'action

Orientations spécifiques au 5<sup>ème</sup> arrondissement :

- Action ciblée sur tout ou partie du territoire du 5<sup>ème</sup> arrondissement
- Respect de la thématique « Animation culturelle estivale » et des objectifs de l'appel à candidature
- Une action réalisée pendant la période estivale 2025

Les associations souhaitant candidater doivent remplir sur le formulaire téléchargeable sur (mettre le lien du site) et l'envoyer à l'adresse suivante avant le 2 mars 2025 : [subvention.mairie5@mairie-lyon.fr](mailto:subvention.mairie5@mairie-lyon.fr)